

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° M21- 0036389

85752

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6371 Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SABRI MOHAMED

Date de naissance : 1/1/1960

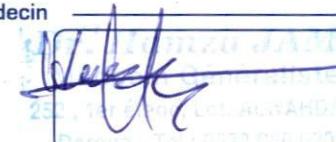
Adresse : NC 322 lot 22 WAFA 11 terrasse

Tél. : 06 02 56 15 81 Total des frais engagés : 851,60 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/09/2021

Nom et prénom du malade : SABRI ASMAA Age : 60

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : J. errea

Le : 13/09/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/09 2021	51		150,00	Dr. Hamza JAMI Praticien Généraliste 252, 1er étage Doroua - Tel: 0322 025 000

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL OUMOU	13/09/21	72,80
PHARMACIE EL OUMOU	15-09-21	628,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G	
	B	

CCEFFICIENT DES TRAVAUX	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	DATE DU DEVIS
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G	
	B	

DATE DE L'EXECUTION	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G
	B

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUT

Dr Hamza JAMI

OMNIPRATICIEN

lauréat de la faculté de médecine
et de pharmacie Casablanca.
Ancien medecin interne
au CHP Ben M'sik.



الدكتور حمزة جامي

الـ

خريج كلية الطب والصيدلة الدار البيضاء
طبيب داخلى سابق
بالمراكز الإستشفائية بن امسيك

الدورة في: ١٣ (og) ٢٠٢١
Deroua le :

SARS Re AG AdAA

1) IXeak 20,
28.01 - no - no
S.V.

2) Self-pride 50.
no - no - no
S.V.

3) 60°
31 PHARMACEUTICAL ENGINEERING
DEPARTMENT OF PHARMACEUTICAL ENGINEERING
DUPLAQUE CAP
1 CAP
100 CAPS
100 → 25 mg
part 3 cycles

22/8

Mark

250 الطابق الأول بجزءة الوحدة 2 أمام مختبر التحليلات الدروة

252 1er étage, lot ALWAHDA 2 en face du labo d'analyses médicales Deroua.

الهاتف : 0522 036 000 Tel :

PPV
LOT
PER

28,20



6 118000 010500
maphar
Km 10, route côtière 111, Quartier industriel
Zenata, Ain Sabaa Casablanca - Maroc
DUPHASTON 10MG CP PEL B10 PPV : 44DH60

112511

Dr Hamza JAMI

OMNIPRATICIEN

laureat de la faculté de médecine
et de pharmacie Casablanca.
Ancien medecin interne
au CHP Ben M'sik.



الدكتور حمزة جامي

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة الدار البيضاء
طبيب داخلي سابق
بالمراكز الاستشفائية بن امسيك

الدروة في : Deroua le 25/05/2014

Dr. HAMZA JAMI EL WELFARE

SABR

ASMAA

- 1 Clarif 500 mg
1 cp x 2f. S.V.
- 160.00 x 2
- 2 Flagyl 500 mg
1 cp x 2f. S.V.
- 105.00 x 2
- 3 Imsel 400 mg
1 gellli S.V.
- 60.00 x 2
- 4 entero 250 mg A
pours 1 tab x 2f. S.V.
- 139.00
- * Imsel 200 mg
1 gellli | 1 pult 200 mg ; S.V.

628,8?

الطبقة الأولى بجزئها الوجهة 2 أمام مختبر التحليلات الدروة

252 1er étage, lot ALWAHDA 2 en face du labo d'analyses médicales Deroua.

Tel : 0522 036 000

Dr. Hamza JAMI
Généraliste
ALWAHDA
0522 036 000

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.T.
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
ENTEROGERMINA SUSP OR FL5ML B10
P.P.V. : 60DH00

6 118000 060062
6 118000 01 081653
P.P.V. : 60DH00
CP PEL 820
FLAGYL 500 mg
LOT : 21E02
P.R.F. : 01/2026

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.T.
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
ENTEROGERMINA SUSP OR FL5ML B10
P.P.V. : 60DH00

6 118000 081653

6 118000 191001
P.P.V. : 160,00 DH
CITALI
Dicitamycin 200 mg
Oral Suspension 200 mg
Syrup 200 mg

6 118000 139,00 DH
P.P.U. : 139,00 DH
PER : 07/2022
LOT : MO393